

ARRÊTÉ

Portant modification de l'autorisation
de l'établissement PIPARK

Géré par l'association GABRIEL DESHAYES
FINESS JURIQUE 560011702

2025- 17

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Vu le code général des collectivités locales ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le règlement départemental d'aide sociale ;
- Vu le schéma départemental de l'autonomie 2023-2028 ;
- Vu le décret 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;
- Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 20 décembre 2016 portant renouvellement de l'autorisation accordée à l'établissement Pipark géré par l'association GABRIEL DESHAYES et fixant la capacité totale de l'établissement à 75 places (dont 26 places en foyer de vie, 10 places en foyer d'hébergement, 4 places d'UATP, 25 places de SAVS et 10 places d'UVE) pour une durée de 15 ans à compter du 4 janvier 2017 ;
- Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 28 juillet 2017 portant sur une extension non importante de 7 places de SAVS et fixant la capacité totale de l'établissement Pipark à 82 places (26 places en foyer de vie, 10 places en foyer d'hébergement, 4 places d'UATP, 32 places de SAVS et 10 places d'UVE) ;
- Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 12 mars 2018 portant sur une ouverture du service d'accompagnement à la vie sociale aux personnes déficientes visuelles ;
- Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 14 janvier 2020 portant sur une extension non importante de 14 places de SAVS et fixant la capacité totale de l'établissement à 96 places (26 places en foyer de vie, 10 places en foyer d'hébergement, 4 places d'UATP, 46 places de SAVS et 10 places d'UVE) ;
- Vu la demande du 02 octobre 2024 d'augmentation de capacité de 2 places de l'EANM Pipark formulée par l'association GABRIEL DESHAYES afin d'accueillir 2 personnes en situation d'amendement Creton ;

ARRÊTE

Publié en ligne le 03/02/2025

Article 1 : L'établissement PIPARK géré par l'association GABRIEL DESHAYES accueille et accompagne principalement des personnes adultes en situation de handicap présentant une déficience auditive et/ou visuelle.

Article 2 : La capacité totale de l'établissement PIPARK géré par l'association GABRIEL DESHAYES est fixée à 98 places.

Les établissements et services sont répertoriés au fichier national des établissements sanitaires et sociaux de la manière suivante :

| | |
|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Raison sociale de l'entité juridique : | Association GABRIEL DESHAYES |
| Adresse : | 6 allée Louise Trichet – BP 30247 |
| | 56402 AURAY CEDEX |
| N° FINESS JURIDIQUE : | 560011702 |
| Code statut juridique : | 60 - Association loi 1901 non reconnue d'utilité publique |

La capacité totale de 98 places de l'établissement PIPARK est répartie comme suit à compter du 1^{er} janvier 2025 :

| | |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Raison sociale | FOYER PIPARK |
| Adresse | Route de Pipark – 56402 AURAY |
| FINESS | 560024705 |
| Code catégorie : | 449 - Etablissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées |
| Code MFT : | Président du Conseil Départemental - 08 |
| Code discipline : | 965 - Accueil et accompagnement non médical - PH |
| Code activité : | 11 – hébergement complet avec internat |
| Type de clientèle : | 010- tous types de déficiences |
| Capacité : | 37 <i>(dont 27 foyer de vie – 10 foyer d'hébergement)</i> |
| Code discipline : | 965 - Accueil et accompagnement non médical |
| Code activité : | 40 – accueil temporaire avec hébergement |
| Type de clientèle : | 010- tous types de déficiences |
| Capacité : | 1 <i>(foyer de vie)</i> |

| | |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Code discipline : | 965 - Accueil et accompagnement non médical |
| Code activité : | 21- accueil de jour en mode séquentiel, à temps complet ou partiel |
| Type de clientèle : | 010- tous types de déficiences |
| Capacité : | 4 <i>(UATP)</i> |

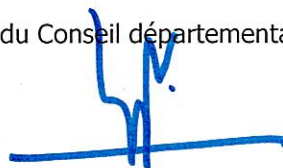
| | |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Raison sociale | SAVS SENSORIEL ET LANGAGE |
| Adresse | 57 rue Anita Conti |
| | 56000 VANNES |
| FINESS | 560024713 |
| Code catégorie : | 446 - Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) |
| Code MFT : | Président du Conseil Départemental - 08 |
| Code discipline : | 965 - Accueil et accompagnement non médical - PH |
| Code activité : | 16 – prestation en milieu ordinaire |
| Type de clientèle : | 010- tous types de déficiences |
| Capacité : | 56 |

Article 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, au regard des caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance des autorités compétentes concernées. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de ces dernières.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Madame la directrice générale des interventions sanitaires et sociales et le gestionnaire de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site internet du département (www.morbihan.fr).

VANNES, 23 janvier 2025

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT